



BNP prévoyance payée depuis 19 ans sans contrat.

Par **Patrick**, le **21/02/2011** à **16:58**

Bonjour,
La BNP me prélève tous les 3 mois de l'argent pour un contrat décès (BNP prévoyance), contrat que je n'ai jamais signé. Malgré tous les courriers recommandés adressés à l'agence de Sarzeau et à la direction nationale, je ne peux obtenir aucune réponse à mes questions ni surtout un double du contrat initial ou des avenants qui auraient été signés. La Cardiff assurance de la BNP n'a aucun contrat à mon nom.
Origine des paiements 1992. Je voudrais obtenir au minimum un remboursement. Il est vrai que des petites sommes telles 10 euros par mois pour un paiement qui ne reflète pas ce type d'assurances ne m'avait pas fait prêter attention.
Depuis 4 mois, j'essaie en vain d'obtenir réparation.
Avec tout mes remerciements pour les réponses ou conseils.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **22:38**

Comme toujours : LRAR de mise en demeure de votre banque de produire le contrat signé que sinon vous exigez le remboursement, et qu'à défaut vous saisissez la justice.

Par **Patrick**, le **22/02/2011** à **08:31**

bonjour
merci pour ce conseil ,je vais le mettre en application de suite,mais quel delai de reaction peut on imposer pour une reponse?
cordialement
Patrick

Par **denis12**, le **10/01/2013** à **13:35**

Bonjour,rnLa BNP me prélève la somme de 43,75 euros tous les trois mois depuis 1993 pour un contrat BNP Prévoyance.rnJe n'ai pas à ma connaissance signé ce contrat.rnJ'ai demandé à la BNP le duplicata de ce contrat signé par mes soins, la banque est-elle tenue de ne fournir ce document?rnMerci pour votre réponse.rnBien cordialement.

Par **Patrick**, le **12/01/2013** à **20:24**

bonjourrnje n'ai réussi qu'a obtenir que 400 euros de dedommagement pour le meme probleme malgre menace d'un conciliateur rnil serait interessant de se grouper pour agir en justicerncordialementrnpatrick

Par **gilette76**, le **19/06/2013** à **17:32**

bonjour,rnje paie depuis 1992 une assurance prevoyance bnp cardifrnma femme est dcd apres 6 ans d-invalidité 3ème catégorie avec tierce personne rnma femme est dcd le 28.05.2011 toujours rien touché rnbnp au tel hier me demande d'attendre dix jours avant d'alerter la justice ???

Par **gilette76**, le **28/06/2013** à **20:53**

bonsoir ,rnaprès dix jour d'attente cardif me raccroche au nezrnlundi je peints sur ma voiture bnp prévoyance + cardif = escroquerie rnet je place ma voiture devant l'agence bnp rnet si il le faut je vais faire greve de la faim pour obtenir mes droitsrnrnma femme est morte en 2011 après six ans d'invalidité 3ème catégorie rnj'ai payé la cotisation durant plus de 21 ans rnje vais faire des photos et les placer sur les réseaux sociaux

Par **gilette76**, le **11/07/2013** à **15:42**

bonjour, rn rnj'ai un contrat bnp prevoyance de 1992 ma femme est décédée en 2011 je n'ai toujours rien touché j'ai payé un avocat soit 250 e pour récupérer un double de mon contrat que j'ai perdu rnil faut savoir que je suis client bnp depuis plus de trente ans et que j'ai cotisé plus de 21 ans rnbnp m'a proposé 7600e que j'ai refusé rnj'attend une copie de mon contrat pour demander des dommages et interets auprès du TGI rnrnM.xxxxxxx

Par **Marco75598**, le **22/07/2013** à **16:16**

bonjour qui dispose de son contrat prevoyance souscrit dans les années 1992 /1993
?merci

Par **gilette76**, le **23/07/2013 à 13:30**

bonjour, demande à la bnp de te fournir une copie de l'autorisation de prélèvement sur ton compte moi je n'ai pas de réponse pour l'instant j'ai payé 250e un avocat pour obtenir une copie du contrat sans réponse pour l'instant reste une assignation pour le remboursement des 21 ans de cotisations et pour les frais de justice M. xxxxxx

Par **kalimeronde**, le **19/11/2014 à 15:13**

je suis dans le même cas que vous j'ai vu ma conseillère elle ma dit que la prévoyance et une assurance à fond perdu c'est jusqu'à l'âge de 70ans

Par **Viviane16**, le **29/09/2015 à 14:15**

Viviane16 Je suis dans le même cas que vous tous, je paye depuis 93 j'ai vu mon conseiller la semaine dernière il m'a dit que l'argent versée était perdue 7622 euros. Comment faire pour récupérer une partie? Car je vois que les autres personnes n'ont pas pu récupérer ce qu'elles avaient versé. Je suis d'accord avec Patrick du Morbihan, il faudrait se regrouper pour agir en justice, plus on sera nombreux plus nous aurons de chance. Cordialement

Par **MOUMOUSSE91**, le **01/10/2015 à 18:48**

Bonjour viviane16 Avez vous un double du contrat signé ?

Par **harlock**, le **01/10/2015 à 19:11**

Bonjour, Je suis dans le même cas avec ce "BNP prévoyance" jamais souscrit. Je me pose des questions sur les façons de faire de la BNP. J'attends des explications, forcément elles n'arrivent pas puis ce que c'est un contrat que j'ai jamais signé. Comment ça c'est terminé pour vous Patrick ? Merci

Par **MOUMOUSSE91**, le **02/10/2015 à 09:35**

Bonjour, Ce sont des contrats de prevoyance donc les sommes sont versées à fond perdu,

sauf en cas de sinistre... Dans le cas de BNP PREVOYANCE, il semblerait que beaucoup de contrats existent sans avoir été signés par leurs bénéficiaires, ce qui est illégal. Dans mon cas, j'ai 2 contrats depuis 1994 ! J'ai essayé d'obtenir les doubles par cardif qui me dis de prendre contact avec l'agence BNP. L'agence BNP ne semble pas pouvoir me fournir les doubles des contrats originaux. Prochaine étape LR/AR à l'agence et si je n'ai pas de double de contrat. Je leur demande le remboursement en intégralité des sommes versées, mon assistance juridique prendra le dossier en charge ainsi que les frais de justice.

Par **Viviane16**, le **02/10/2015 à 10:23**

Bonjour Moumousse91
Merci pour votre réponse. Non je n'ai pas signé de contrat.
Je vais suivre les étapes que vous avez fait.
Je vous tiendrez au courant des réponses que je recevrez au niveau BNP ; mon conseiller m'a bien précisé que mon argent été perdu, mais je ne vais pas me laisser faire.
Merci encore de vos conseils.
Cordialement

Par **Viviane16**, le **20/10/2015 à 17:23**

Bonjour,
Avez vous l'adresse de la cardif si oui merci de me la donner

Par **MOUMOUSSE91**, le **20/10/2015 à 17:40**

<http://www.cardif.fr/compagnie-assurance/assurance-espace-contact>

Par **Viviane16**, le **21/10/2015 à 18:45**

Bonjour,
Merci MOUMOUSSE91

Par **mousse94**, le **12/11/2015 à 22:44**

Bonjour à tous,
je viens de m'apercevoir aujourd'hui que je suis dans la même situation.
Depuis 1993 et aujourd'hui on me prélève 43,75 €
Je n'avais fait attention car depuis 1993 les sommes étaient moindre et je considérais ce débit pour des frais bancaire (prime sur assurance prévoyance).
Si quelqu'un a trouvé une solution à ce problème je suis preneur.
Merci

Par **mousse94**, le **13/11/2015 à 21:46**

Bonsoir à tous,après recherche dans mes archives j'ai retrouvé le formulaire BNP Prévoyance. Ce contrat a été établi lors d'ouverture d'un PEP Nation vie. Donc mon problème est résolu et tout est OK. Merci

Par **capitaine chester**, le **03/06/2016 à 16:22**

Meme problème.Je reçoit depuis un certain temps des prélèvements BNP Prévoyance.Il est bien marqué sur mes relevés que ces prélèvements proviennent de BNP Prévoyance.Cependant,ceux-ci me disent qu'ils n'arrivent pas à me retrouver.Je ne me laisserai pas faire.Un conseil,évitez la BNP et toutes les sociétés partenaires avec elle.Ils font de l'extorsion de fonds organisée.J'ai meme eu des prélèvements sur des contrats que j'avais résiliés depuis longtemps,tels que BNP sécurité.

Par **Domie1**, le **14/04/2018 à 10:38**

Bonjour, Je suis dans le même cas cela fait plusieurs mois que je demande un double de cette prévoyance que je ne me rappelle pas avoir signée et rien. J'ai eu le directeur de mon agence qui doit me rappeler mais depuis 8 jours rien. Effectivement cardif me dit de voir avec mon agence. Qui me peut donner la marche à suivre. Merci.

Par **chaber**, le **14/04/2018 à 18:23**

bonjourrrnAvez-vous un numéro client auprès de cet assureur?rrnSi oui, vous saisissez par LRAR le médiateur, service client

Par **Mouna974**, le **23/04/2018 à 12:21**

Bonjour,rrnnous sommes dans le même cas que vous.rnmon père est décédé l'année dernière. on s'est rendu compte qu'il y avait un prélèvement d'assurance vie CARDIF sur son relevé de compte.rnon s'est rapproché de l'assureur Cardif, il nous informe qu'il s'agit d'un contrat prévoyance BNP souscrit en 1998 en agence interne.rnDe ce fait, on avons demandé à la BNP Paribas Réunion à obtenir un double du contrat (depuis décembre dernier). Ils ne parviennent pas à retrouver le contrat au niveau des ArchivesrrnA savoir que Cardif réclame à l'agence BNP, le bulletin de souscription pour traiter le sinistre.rnrnEt BNP me renvoie vers Cardif pour obtenir un double du contrat.rnNous tournons...rrnJ'ai adressé 2 recommandé en AR à la banque et au service Succession.rnSans résultat.rnrnJe me pose des questions sur l'existence de ce contrat.rnUne banque perd t elle un contrat ? ou s'agirait-il d'abus de confiance sur le client.rnrnDans l'attente, d'une réponse.rnrnVous remerciantrrnje tiens à ajouter que Cardif nous a versé un capital de 7640 € à peu près correspondant. cela sans garantie ni preuve de contrat.rnon se demande sur quel support ils prennent en charge le sinistre vu qu'ils n'ont pas de contrat.

Par **Poline22**, le **01/12/2019** à **12:53**

Je suis dans le même cas j ai remarqué se prélèvement de bnp prévoyance de 43 euro 75 tous les 3 mois et je ne rappelle plus si j avais signé un contrat bnp prévoyance j ai fais opposition au prélèvement j ai cherché dans mes papiers rien j ai demander a mon conseiller il m a donner une réponse fictive que doive faire je suis perdue

Par **Lou55**, le **02/07/2020** à **01:44**

La BNP me preleve depuis 1993 la Somme de 43,75 euros.C'est un contrat que je n'ai jamais signé.J'ai demandé une copie de contrat que la BNP m'a envoyé.Effectivement il n'y avait pas ma signature.Au debut les montants etaient moindre.Je me suis tendu compte cette arnaque fin 2019.Pouvez me faire part de votre experience et me donner la marche á suivre.La BNP me veut pas me rembourser les montants debités sur mon compte.rnMerci encore

Par **Phanie2ANGELE**, le **19/09/2020** à **02:24**

Bonjour. Mon père est décédé il y a quelques mois. Nous avons remarqué des prélèvements trimestriels ayant pour objet "CARDIF ASSURANCE PREVOYANCE". Nous essayons avec peine d avoir des informations au niveau de CARDIF et également au niveau de la banque BNP mais sans succès.rnPouvez-vous me dire de quel contrat s agit- il. Ce contrat selon la banque a été souscrit en 1998. Mais personne n est capable de nous fournir un exemplaire. rnMerci pour vos réponses.

Par **Patrick62500**, le **06/07/2021** à **14:54**

Bonjour je suis en invalidité catégorie 2 et j'ai souscrit un contrat BNP prevoyance en 1998 donc je pourrais prétendre à un capital ? Mais pour l'instant je ne retrouve pas mon contrat. Une séparation et une inondation donc pas de chance. Il y aurait il une personne qui aurait ce contrat une copie plutôt Merci d'avance